

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Vote des taux d'imposition à l'exercice 2009

L'état fiscal reçu en Mairie le 02 mars 2009 fait apparaître les montants des bases 2009 et un produit fiscal à taux constants de 2.535.596 ”.

Considérant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes pour l'année 2009, Madame le Maire a proposé d'augmenter les taux des impôts de 2,5045 %, conformément au tableau ci-dessous :

<u>Taxes</u>	<u>Taux de 2008</u>	<u>Bases 2009</u>	<u>Taux 2009</u>	<u>Produit fiscal 2009</u>
Taxe d'habitation	10.40	14 110 00	10.66	1.504.126
Taxe foncière (bâti)	9.16	11 026 000	9.39	1.035.341
Taxe foncière (non bâti)	26.71	217 800	27.38	59.633
<u>TOTAL</u>				2.599.100

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- DECIDE la fixation des taux d'imposition pour 2009 comme indiqué ci-dessus.

Votes pour : 22

Votes contre : 7

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,